

Recherches Généalogiques

Les DE CLETY

(Cette étude m'a rappelé la pièce de Molière : le Bourgeois Gentilhomme)

Bernard CHOVAUX
Lille, le 17/07/2020

Suite à une question qui m'avait été posée sur les DE CLETY, J'ai à nouveau travaillé sur cette famille de l'Audomarois dont je suppose descendre par Bonne de CLETY, épouse de Pierre de COCQUEMPOT er, Jenne de CLETY, épouse de George BRICHE. Les de CLETY font l'objet d'un chapitre dans l'ouvrage de Pierre DAUDRUY et Henri LORGE, "Familles Anciennes de l'Audomarois". Deux familles distinctes figurent dans ce livre, la première descendant de Jehan de CLETY, né vers 1480, laboureur à Merck-Saint-Liévin, marié à Isabeau de HALLINES, la seconde d'un autre Jehan, de Fauquembergues, dont le fils, parmentier¹, fut reçu bourgeois de Saint-Omer en 1529 et qui épousa Jehenne POITEVIN.

Une hypothèse est émise dans les "Familles Anciennes de l'Audomarois" : Jehan DE CLETY, époux d'Isabeau de HALLINES, le fils de Jacques, lui-même fils de Pierre, ce dernier étant natif de Cléty et reçu bourgeois de Saint-Omer le 27/07/1474. Quant au second Jehan, la question suivante est posée :

Né vraisemblablement vers 1505, était-il fils aîné de Jehan de CLETY, époux de Isabeau ²de Hallines?

Beaucoup de généalogistes ont reproduit l'arbre suivant

1. Pierre
- 1.1. Jacques
- 1.1.1. Jehan x Isabeau de HALLINES
- 1.1.1.1. Jehan x Jehenne POITEVIN

Les recherches que j'ai faites dans les archives du Chapitre de Saint-Omer, conservées à la Bibliothèque de Saint-Omer (série 2G), m'ont conduit à une autre hypothèse, Jehan, mari d'Isabeau de Halines, serait en fait fils de Warin.

Les principales sources pour étudier les familles de l'Audomarois sont les actes notariés du Gros des Notaires de Saint-Omer et les Archives du Chapitre. Il y a aussi les registres du centième établis dans le comté d'Artois en 1569³. Je suis parti de ces registres pour réétudier les de CLETY.

J'ai déduit de cette nouvelle étude des résultats différents des "Familles de l'Audomarois" 4 branches ou familles

1. La branche d'Avroult (Merck-St-Liévin)
2. La branche de St-Martin d'Hardinghem
3. La famille Jehan de CLETY x Jehenne POITEVIN de St-Omer
4. La branche Baudechon de CLETY de St-Omer

Ensuite, en reprenant mes notes issues des cueilloirs ou comptes des archives du chapitre, j'ai constaté qu'il fallait considérer deux hypothèses sur la filiation de Jehan, mari d'Isabeau de Hallines, Warin ou Jacques de CLETY.

¹ mot de l'ancien français (parementier) signifiant « travailleur de parements », tailleur (source : Wikipedia)

² Il a été écrit par erreur Jehenne et non Isabeau.

³ Un répertoire des Noms de Personnes Artésiens en 1569 a été établi à partir de ces registres et publié par le Centre d'Etudes Généalogiques du Pays des 7 Vallées. Les registres de centièmes sont maintenant consultables sur les des Archives Départementales du Pas-de-Calais - <https://archivespasdecals.fr/Archives-en-ligne/Histoire-d-une-personne/Roles-d-imposition-de-1569-1759-et-1779>

Les Centièmes de 1569

Le Répertoire des Noms de Personnes Artésiens en 1569 recense 6 contribuables, 4 à 4 à Merck-St-Liévin (Jacques, Jehan, Marand et Robert) et les 2 autres à St-Martin-d'Hardinghem (Jehan) et à Tournehem (Gilles). Toutefois, des registres sont manquants, dont celui de St-Omer.

Si Merck-St-Liévin et St-Martin-d'Hardinghem sont limitrophes à proximité de Fauquembergues et de Cléty, contre, Tournehem en est par contre éloignée de ces deux paroisses (20 km à vol d'oiseau de Merck-St-Liévin).

Remarques :

1. Robert et Gilles n'apparaissent pas dans les Familles de l'Audomarois
2. Deux Jean, a priori distincts⁴, l'un à Merck-St-Liévin et l'autre à St-Martin-d'-Hardinghem
3. Un seul Marand est cité. Ce ne peut pas être le mari d'Anthoinette de BOULLENOIS, qui figure dans les centièmes sous le nom Anthoinette DE BOULLEN (!). Anthoinette était, en effet, veuve en 1569, avant l'établissement du rôle des centièmes (acte du Gros des Notaires en date du 01/02/1569 : *Anthoinette de BOULLOGNE, veuve de Marand DE CLETY, demeurant, à Merck-St-Liévin.*
4. Jacques de CLETY détient en copropriété avec Anthoine LE FEBVRE un bien. S'agit-il du père d'Anthoine cité dans la rente du 01/08/1571 ? Anthoine était alors âgé de 20 ans et beau-fils de Masse WALLOIS. Ce dernier apparaît aussi dans le rôle des centièmes.
5. Plusieurs conjoints apparaissent aussi dans le rôle sans que les noms des femmes apparaissent : il s'agit de Pierre DE COCQUENPOT (le mari de Bonne de Cléty), Pierre LEFEVRE (mari de Willemine de CLETY), Pierre PATTIN (mari de Sainte de CETY, et certainement Pierre CARON⁵, le mari de Jehenne de CLETY.

⁴ En principe, un contribuable n'appartenait qu'à une seule communauté. Il pourrait toutefois y avoir des exceptions à cette règle (ce serait le cas, à moins d'une homonymie, de Marie CADART, veuve de Jacques FRANCOIS, paroisses de Remilly-Wirquin et de Heuringhem).

⁵ Une difficulté : le registre comporte 4 Pierre LE CARON, tous distingués par des surnoms.

Familles Anciennes de l'Audomarois

Deux branches distinctes sont étudiées dans l'ouvrage "Familles Anciennes de l'Audomarois" : la première est relative à la descendance de Jehan de CLETY et d'Isabeau de Hallines, et la seconde, dite la 'branche de St-Omer' celle de Jehan de CLETY et de Jehenne POITEVIN. Concernant le second Jehan, il est indiqué qu'il a été reçu bourgeois de St-Omer en 1529 1529 (compte des Argentiers⁶) et qu'il était originaire de Fauquembergues et fils de Jehan ; mais, aucun lien formel n'est établi entre les deux branches.

Ci-dessous, pour les deux branches, les 5 premières générations qui y sont détaillées avec l'année présumée de naissance ou l'année exacte, si le baptême a pu être trouvé dans les rares registres BMS de cette époque qui ont été conservés.

(En rouge et italique, les *de CLETY* sur lesquels il y a une interrogation sur la filiation ou la descendance.)

1.	Jehan de CLETY x Isabeau de HALLINES	1480	
1.1.	Marand 1 x Anthoinette de BOULLENOIS	1505	
1.1.1.	Jehenne x Pierre CARON		
1.1.2.	<i>Jehan 1 x Anthoinette ou Jehanne BOULLENGIER</i>	1530	
1.1.2.1.	Marie x Jehan LECLERCQ	1561	
1.1.2.2.	N... x Anthoine de BRIOUL		
1.1.2.3.	Claudine x N... BOUTRY	1564	
1.1.2.4.	Alexandre x Marie de QUIENVILLE	1570	
1.1.2.4.1.	Jehan	1599	St-Omer St-Sépulcre
1.1.2.4.2.	Alexandre x Adrienne LE MAIRE	1602	
1.1.2.4.3.	Jacques x Marie MANTEL	1605	
1.1.2.4.4.	Nicolas x Jacqueline MARISSAL ...	1610	
1.1.2.4.5.	Sire Pierre, prêtre	1613	
1.1.2.4.6.	Isabeau x Jehan WOUTERS	1618	
1.1.2.4.7.	Marie x Jean CHOCQUEL	1622	
1.1.2.4.8.	Paul, diacre	1630	
1.1.2.5.	Anthoine x Anne LE SOT	1575	
1.1.3.	Guillemette x Pierre LEFEBVRE		
1.1.4.	Jehan 2		
1.1.5.	Eustache x Martine de BEURAINS	1550	
1.1.5.1.	Andrieu x Marie de COCQUEMPOT	1580	
1.1.5.1.1.	Jean x Jenne FAUCQUEUR	1610	
1.1.5.1.2.	Antoinette x François LENGLET	1613	
1.1.5.1.3.	Liévin	1615	
1.1.5.1.4.	Jehanne x Liévin SCOTTE	1620	

⁶ Pour être admis dans la bourgeoisie, il fallait payer un droit, dont le versement devait figurer sur le compte tenu par l'argentier de la ville. C'est à partir des comptes des argentiers que Philippe DERIEUX a établi sa liste des nouveaux bourgeois de St-Omer.

1.1.5.2.	Marand x Jehanne CAUCHY	1595
1.1.5.2.1.	Jacques	1615
1.1.5.3.	Jehanne x George BRICHE	
1.1.6.	Henry x Martine de HABART	1555
1.1.6.1.	Pierre	1590
1.1.6.2.	<i>Jacques x Jeanne CARNEL</i>	1600
1.1.6.2.1.	Liévin	1630
1.1.6.2.2.	Jacques x Jacqueline BOURABLE	1635
1.1.6.2.3.	Marguerite	1640
<i>1.1.7.</i>	<i>Allard</i>	
1.2.	Jacques	1515 - < 1571
1.2.1.	Antoine	1550
1.2.1.1.	Jacques	1573
1.2.1.1.1.	Jeanne x Antoine de PARIS	1620
1.3.	Marand 2	
1.3.1.	Noël x N...	1545
1.3.1.1.	Jean	1575
1.3.1.2.	<i>Pierre x Péronne JULIN</i>	1580
1.3.1.2.1.	François x Louise SENLECCQ	1610
1.3.1.2.2.	Anthoine	
1.3.1.2.3.	Jehanne	
1.3.2.	Gillette x Jacques NOEUX xx Guillaume STEVENOT	1550
1.3.3.	Marand x Catherine LEFEBVRE xx Marie BEDAGUE	1553
1.3.3.1.	Marguerite	1586 – St-Martin-au-Laert
1.3.3.2.	Jacqueline	1591
1.3.3.3.	Anthoinette	1595
1.3.3.4.	Pétronille	1603
1.3.3.5.	André	1604
1.3.3.6.	Marguerite	1606
1.3.3.7.	Géry	1608
1.4.	Sainte x Pierre PATIN	1556
1.5.	Bonne x Pierre de COCQUEMPOT	
1.5.1.	Bertin de COCQUEMPOT x Antoinette BOULLENGIER	
2.	Jehan	
<i>2.1.</i>	<i>Jehan x Jehenne POITEVIN</i>	
<i>2.1.1.</i>	<i>Nicolas</i>	
2.1.1.1.	Jehenne x Pierre PEUPLUS	1570
2.1.2.	Claudine x N LOUVET	
2.1.3.	Baudouin x Françoise DELEZOIDE	1540
2.1.3.1.	Pierre x Isabeau DAIX	1580
2.1.3.2.	Marguerite x François de HAFFRINGUES	1585
2.1.3.2.1.	Isabeau de HAFFRINGUES x R. HENDRICQ	1610
2.1.4.	<i>Anthoine</i>	1541
2.1.4.1.	Charles x Martine du PONCHEL	1570
2.1.4.1.1.	Cornélie	1597
2.1.4.1.2.	Pierre x Marguerite LEFEBVRE	1599
2.1.4.1.3.	Marie	1602
2.1.4.2.	Pierre x Marie CRETEL	1575

2.1.4.2.1.	Madeleine	1603
2.1.4.2.2.	Pierre x Jenne HATUT	1605
2.1.4.2.3.	Marie	1609
2.1.4.2.4.	Marguerite	1612
2.1.4.2.5.	Catherine	1614
2.1.4.2.6.	Madeleine	1617
2.1.4.2.7.	Guillaume x Noëlle GUILBERT	1620
2.1.4.3.	Claudine x Pierre VERLINGUE	1585
2.1.4.4.	Madeleine x Jean WEPIER	1587

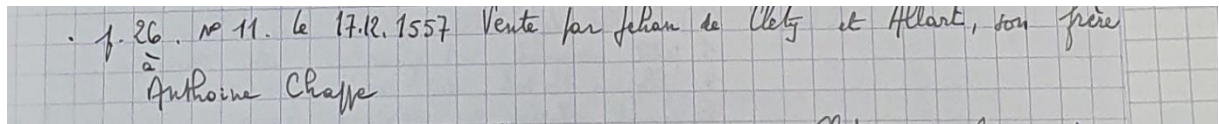
Commentaires :

L'analyse des actes sur lesquels reposent amènent les remarques suivantes

A. Deux branches distinctes, Jehan, de Merck-St-Liévin, et Jehan, de St-Martin d'Hardinghem.

1. Vente du 17/12/1557

Cert acte est cité deux fois, d'abord sur la notice de Jehan de CLETY et de Jehanne BOULLENGIER (III-1 page 83), puis dans celle de Jehan de CLETY et Jehenne POITEVIN (II page 114).. En annexe, figure un relevé d'une copie de l'acte du Gros de St-Omer : cet acte ne mentionne que 3 enfants du couple Jehan de CLETY et de Jehenne POITEVIN, Anthoine (16 ans en 1557), Claudine et Nicolas. Aucun Allard ne figure dans l'acte. La consultation des archives de Henri LORGE, déposées après son décès, à la Bibliothèque de la Société des Antiquaires de la Morinie, fournit une explication sur les origines de cette erreur. Henri LORGE avait communiqué à Pierre DAUDRUY deux documents, un extrait d'un relevé effectué par Xavier d'ARGOEUVES du Gros des Notaires⁷ et une copie de l'acte.



2. Transport du 19/01/1574, (n°20 – acte relevé par Philippe DERIEUX)

L'acte n'est pas cité dans les 'Familles de l'Audomarois'. Or, il donne une composition différente de la famille de Marand l'Aîné, 6 enfants, dont 5, Jehan, Eustache, Henry, Pierre et Jenne DE CLETY, sont sous le bail et gouvernement d'Anthoinette de BOULLENOIS, la veuve de Marand, et Willemine (ou Guillemette), épouse de Pierre LEFEVRE, cette dernière n'étant pas cotée comme fille d'Anthoinette (elle devrait être issue d'un premier mariage).

Les enfants d'Anthoinette de BOULLENOIS, déjà veuve en 1569 (voir les Centièmes), sont sous le bail de leur mère et ne sont donc pas encore majeurs. Jehan, qui devrait être l'aîné, ne peut donc être le Jehan de St-Martin d'Hardinghem (voir aussi les Centièmes).

3. Transaction du 18/03/1576 (n°9)

La reconstitution des familles dans l'ouvrage de Pierre DAUDRUY et de Henri LORGE repose aussi sur un acte relatif à la cense de Picquendalle que Jehan et Isabeau de Hallines avaient en

⁷ Consultable à la Bibliothèque de St-Omer.

fermage, la transaction du 18/03/1576 (voir en annexe le relevé). La composition de la famille de Marand et d'Anthoinette BOULLENOIS est déduite de cet acte

A la transaction du 15/03/1576, autre Marand de Cléty, son frère, Sainte et Bonne de Cléty, ses sœurs veuves, se portent fort de ses enfants dont 5 nommément désignés, et d'autres non nommés, dont

(extrait de la notice sur Marand et Anthoinette de BOULLENOIS -II-1, page 83)

Les enfants '*nommément désignés*' sont

1. Jehan, (...) probablement celui qui épousa Anthoinette BOULLENGIER
2. Jehenne (qui épousa Pierre CARON)
3. Guillemette (qui épousa Pierre LEFEBVRE)
4. autre Jehan
5. Eustache

Notre lecture de cette transaction est différente. Dans l'acte, l'énumération est la suivante

1. Les enfants de feux Jehan et Isabeau de CLETY
 - a. Marand
 - b. Sainte, veuve de Pierre PATTIN
 - c. Bonne, veuve de Pierre de COCQUEMPOT
2. Jehan
3. Jenne x Pierre CARON
4. Guillemette x Pierre LE FEVRE
5. Les enfants de feu Marand
 - a. Jehan
 - b. Eustache
 - c.
6. Jacques
 - a. Anthoine.

D'après l'acte précédent, le transport du 19/01/1574, Guillemette est fille de Marand l'Aîné, et les autres enfants de ce Marand, enfants d'Anthoinette de BOULLENOIS. Jehan, dont Marand le Jeune, se fait fort, ainsi que Jacques, sont cités, comme Anthoinette de BOULLENOIS, dans les centièmes de Merck-St-Liévin.

Par rapport à la liste donnée dans le s'Familles de l'Audomarois, le couple Jehan de CLETY x Isabeau de HALLINES⁸, avait vraisemblablement deux enfants supplémentaires en 1569, Jehan et Jenne, épouse de Pierre CARON.

(Autre acte citant des enfants ou petits-enfants de Jehan et d'Isabeau de HALLINES : la rente du 01/08/1571 – voir Annexe)

B. La branche de Saint-Omer

Il est avancé dans les 'Familles de l'Audomarois' qu'une branche des de CLETY est issue du couple Jehan de CLETY x Jenne POITEVIN. Or, dans le préambule du chapitre sur les de CLETY (1540-

⁸ Isabeau de HALLINES, supposée '*fille ou sœur de Guillaume de HALLINES*' dans les 'Familles de l'Audomarois', était en fait sa sœur et fille de Charles – voir http://www.bchovaux.fr/Archives_Blog/2010-05-08.pdf. La cense de Picquendalle lui est revenue dans sa totalité en 1553.

1825), il mentionné une charte du 02/03/1300 faite par le notaire de CLETI et une autre établie vers 1345 portant la signature de J. de CLETI, ainsi que la réception comme bourgeois de Saint-Omer, le 27/07/1474, de Jacques, fils de Pierre, natif de Cléty⁹.

Concernant Jehan de CLETY, les informations sur la famille sont basées sur une vente du 17/12/1557 (voir plus haut). Dans cet acte notarié, Jehan est père de Nicolas, de Claudine et d'Anthoine, alors âgé de 16 ans. Un autre enfant du couple apparaît, Baudouin de CLETY, qui épousa Françoise de le ZOIDE ; mais, aucun justificatif sur cette filiation n'est donnée.

Des de CLETY étaient présents à St-Omer avant le 16^{ème} siècle, d'où la question sur l'existence de plusieurs familles de CLETY vers 1550 à St-Omer. Il a donc été procédé à une recherche sur les comptes du Guet dans les Archives communales de Saint-Omer¹⁰. Des de CLETY ont été trouvés sur les feuillets de deux des connétableries de Saint-Omer :

St-Bertin bas - Loys (1576, 1578), Anthoine (1592)
Grusshoucq – Pasquier (1578), Baudechon (1578, 1592)¹¹

La maison faisant l'objet de la vente du 17/12/1557 était située rue du Caltre¹², qui se trouvait sur le territoire de la connétablerie de St-Bertin Bas.

D'autres de CLETY que ceux mentionnés dans les actes notariés du 16^{ème} siècle vivaient donc à St-Omer ; mais, aucun élément ne permet de rattacher à d'autres de CLETY les enfants du couple Jehan x Jehenne POITEVIN. En particulier, présenter la mère de François LOUVET, cousin germain de Pierre de CLETY, fils de Baudouin, comme étant Claudine, relève de la spéculation¹³. En qui concerne les enfants présumés d'Anthoine, fils de Jehan et de Jehenne POITEVIN, Pierre DAUDRUY se contente de dire qu'Anthoine « *pourrait être le père des suivants, tous de St-Omer ...* ».

C. Conclusion :

Il résulte des remarques ci-dessus les branches ou familles ci-dessous

Branche d'Avroult (Merck-St-Liévin)

1. Jehan de CLETY x Isabeau de HALLINES
 - 1.1. Marand 1x N xx Anthoinette de BOULLENOIS
 - 1.1.1. Guillemette x Pierre LEFEBVRE
 - 1.1.2. Jehan
 - 1.1.3. Eustache x Martine de BEURAINS
 - 1.1.4. Henry x Martine de HABART
 - 1.2. Jacques
 - 1.2.1. Antoine
 - 1.3. Jehan
 - 1.4. Marand 2

⁹ Philippe DERIEUX a aussi relevé dans les comptes des Argentiers la réception, le 01/12/1428, d'un autre de CLETY, Tasse (diminutif d'Eustache ?), lui aussi originaire de Cléty.

¹⁰ Sur le guet, voir <http://www.bchovaux.fr/travaux/Guet-1651.pdf>

¹¹ Il serait intéressant de faire, à l'instar de 1651, un relevé systématique du guet.

¹² Aujourd'hui, la rue des Bleuets

¹³ Henri LORGE, que j'ai souvent rencontré à la Bibliothèque des Antiquaires de la Morinie, l'avait indiqué une fois qu'il n'avait fourni à Pierre DAUDRY les informations trouvées dans les archives de la Bibliothèque de Saint-Omer, mais qu'il n'avait pas participé à la reconstitution des familles ;

- 1.4.1. Noël
- 1.4.2. Gillette x Jacques NOEUX xx Guillaume STEVENOT
- 1.4.3. Marand x Catherine LEFEBVRE xx Marie BEDAGUE
- 1.5. Bonne x Pierre de COCQUEMPOT
- 1.6. Jehenne x Pierre CARON
- 1.7. Sainte x Pierre PATIN

Branche de St-Martin d'Hardinghem

- 2. Jehan 1 x Anthoinette BOULLENGIER
- 2.1. Marie x Jehan LECLERCQ
- 2.2. N... x Antoine de BRIOUL
- 2.3. Claudine x N... BOUTRY
- 2.4. Alexandre x Marie de QUIENVILLE

Une famille de St-Omer

- 3. Jehan x Jehenne POITEVIN
- 3.1. Nicolas
- 3.2. Anthoine
- 3.3. Claudine

Branche de Baudechon- St-Omer

- 4. N
- 4.1. Baudechon x Françoise DELEZOIDE
- 4.1.1. Pierre x Isabeau DAIX
- 4.1.2. Marguerite x François de HAFFRINGUES
- 4.2. N
- 4.2.1. Jehenne x Pierre PEUPLUS
- 4.3. N x N LOUVET
- 4.3.1. François LOUVET x Pasquine DE LOIGNE

(Pasquier, qui résidait comme Baudechon dans la connétablerie du Grusshoucq – voir plus haut – pourrait N, le frère de Baudechon et le père de Jehenne, épouse de Pierre PEUPLUS).

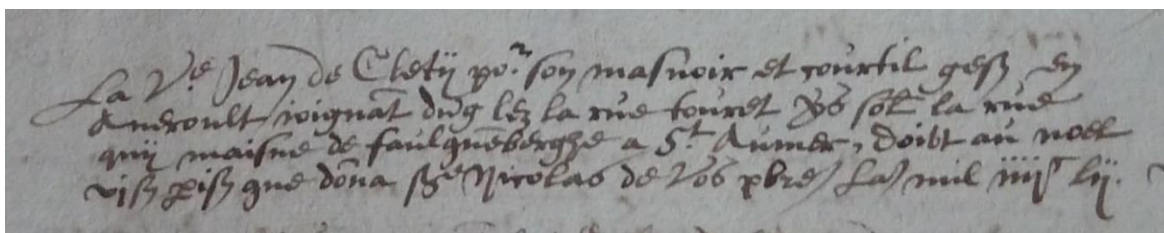
La branche dite des artisans (III- page 115), qui serait issue d'Anthoine, fils de Jehan et de Jenne POITEVIN, n'a pas été étudiée. Pour cette branche, il est surtout fait référence dans les Familles de l'Audomarois à des actes BMS.

Cueilloirs du Chapitre de St-Omer

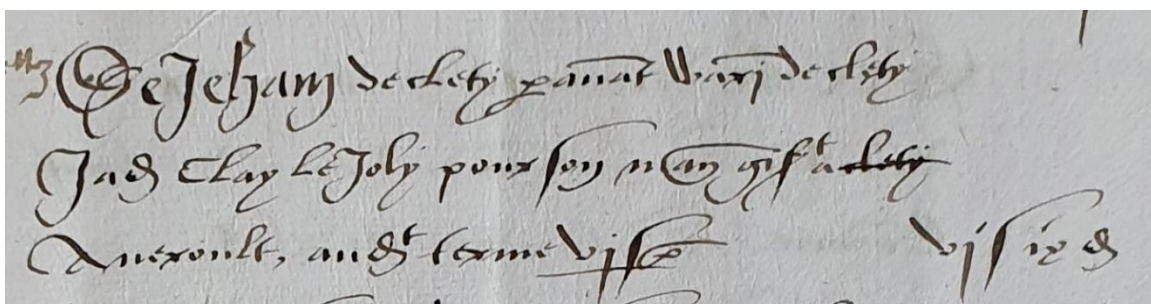
Une source importante n'a pas été exploitée dans les 'Familles de l'Audomarois, les archives du chapitre de Saint-Omer (Archives départementales du Pas-de-Calais – série 2G¹⁴).j

Warin de CLETY et ses hoirs

Dans une des séries de cueilloirs et de comptes du Chapitre, les comptes de fabrique, j'ai découvert la rente suivante



(La veuve Jean de CLETY¹⁵ pour son manoir et courtil gisant en Averoult joignant d'un lez la rue Touret vers soleil la rue qui mène de Fauquembergues à St-Omer, doit à Noël 6s 9d que donna Sire Nicolas DE VOS, pbre l'an 1452- Compte de 1595)



(de Jehan de Cléty par avant Warin de Cléty, jadis Clay Le Joly pour son manoir gisant à Averoult, au dit terme – comptes de 1550)

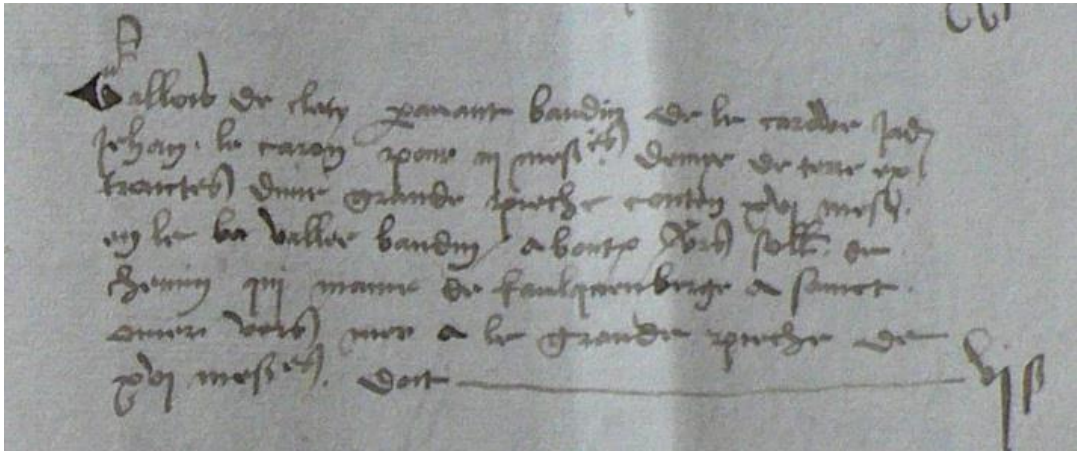
D'où l'hypothèse que Jehan, mari d'Isabeau de HALLINES, était fils de Warin.

¹⁴ Archives conservées à la Bibliothèque de St-Omer

¹⁵ A priori, Jean, fils de feux Jehan et d'Isabeau de HALLINES

Gallois de CLETY et ses hoirs

Dans une autre série de cueilloirs, les comptes d'anniversaires, il est mentionné en 1522, dans la section Ouve, ¹⁶ un Gallois de CLETY



(Gallois de Cléty par avant Baudin de le CAROVVE pour 3,5 mesures extraites d'une grande pièce contenant 16 mesures en la vallée Baudin aboutant vers soleil au chemin qui mène de Fauquembergues à St-Omer, vers mer à la grande pièce de 16 mesures)

Dans les comptes de 1545 et 1553¹⁷, à Gallois, avaient succédé les hoirs de Gilles¹⁸ de CLETY. Aucune autre information n'a été trouvée sur ce Gilles, si ce n'est qu'une cinquantaine d'années plus tard, il y avait à Tournehem un autre Gilles.

Concernant Gallois, une recherche sur l'origine du prénom n'a rien donné ; mais le moteur de recherche de Google m'a renvoyé sur l'une de mes publications

Bailliage de St-Omer - Items de l'état des reliefs et droits seigneuriaux du domaine du Roy (D'après le manuscrit B16053 – Archives Départementales du Nord)

<http://www.bchovaux.fr/travaux/Fiefs-St-Omer-1.pdf>

0007 - 1360 - DE CLETY Jean - dit Galois - vendu à Wille PLATEL chevalier pour adhérer Damoiselle Marie PLATELLE sa sœur femme d'Andrieu DE MORCAMP -

¹⁶ Ouve est aujourd'hui un hameau de Remilly-Wirquin

¹⁷ Dans le compte de 1553, la rente est encore due par Guillaume de HALLINES et non pas par Isabeau de HALLINES, sa sœur. Cette dernière apparaît seulement au décès de Guillaume.

¹⁸ Gallois, variante ou diminutif de Gilles ?

Jacques de CLETY et ses hoirs

Toutefois, dans les cueilloirs, j'ai trouvé d'autres données sur les de CLETY . Tout d'abord, dans une série de cueilloirs de Cléty-Remilly, j'avais identifié les de CLETY suivants

DE CLETY

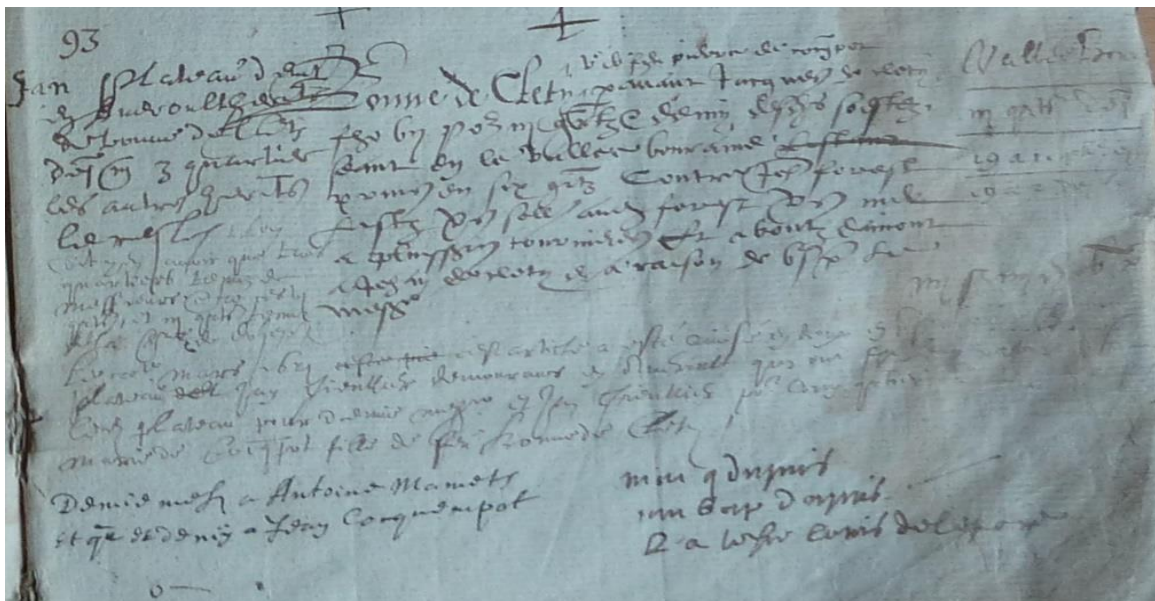
Bonne
Jacques
Tasset

- 1471 la veuve et hoirs Robert Pierquin, par avant Tasset DE CLETY¹⁹
- 1534 Jacques DE CLETY par avant Jehan LE VILLAIN dit Thinault
- 1553 Les hoirs Jacques DE CLETY, par avant Jehan LE VILLAIN dit Thinault
- 1578 Les hoirs de Jacques DE CLETY par avant Jehan VILLAIN dit Thinault
- 1585 Bonne DE CLETY veuve de feu Pierre DE COCQUEMPOT par avant Jacques DE CLETY
- 1593 Les hoirs Jacq DE CLETY

L'article de 1534 était le suivant

Jacques DE CLETY par avant Jehan LE VILLAIN dit Thinault pour 6 quartiers des dites soiestes²⁰, y compris un quartier par avant Agnieux de BOURS séant en la vallée Bourrane '....

En 1553 et aussi en 1593, cet article est au nom des hoirs de Jacques de Cléty. Toutefois un cueilloir de 1585, il y avait une donnée différente. Suit un fac-similé de l'article



En fait, il ne concerne pas les 6 quartiers mais 3,5 quartiers pris dans ces 6 quartiers. Il est aussi mentionné dans les listes et abouts de l'article Jehan de CLETY, ce dernier n'a toutefois pas été trouvé dans les tenanciers faisant l'objet du cueilloir.

Parmi les hoirs de Jacques de CLETY, il y avait donc Bonne de CLETY. Une surcharge au-dessus de son nom précise qu'elle est veuve de Pierre de COCQUEMPOT. Les inscriptions portées en marge fournissent quelques informations sur la succession. Il est mentionné Jan PLATEAU comme

¹⁹ S'agirait-il du Tasse, de Cléty, reçu bourgeois de St- Omer le 01/12/1428,

²⁰ Dictionnaire Godefroy ; terres en métayage.

héritier de Bonne de CLETY. Il était effectivement marié à Marie de COCQUEMPOT (ou Massette), fille de Pierre et de Bonne de CLETY²¹.

Puis, dans des notes prises sur une autre série de cueilloirs, étaient aussi mentionnés à Avroult

1532 – 2G2615 (3651)

- Jacques DE CLETY
- Robinet & Maroie DE CLETY

1556 - Cueilloir des rentes dues à Messieurs doyen et chapitre de l'Eglise Collégiale de Saint-Omer aux villages de Remilly-Wirquin, Ouve, Cléty et appendices

- les enfants de Jacques DE CLETY, à savoir Marand, caron, et ses cohéritiers
- Robinette ou Mariette DE CLETY

Warin n'est donc pas la seule hypothèse pour la filiation de Jehan et de sa fille Bonne. Il pourrait s'agir d'un collatéral et Jacques, décédé entre 1534 et 1556, serait en fait le père de Jehan, mari d'Isabeau de Hallines, et de Marand, caron. Aucune autre donnée sur ce dernier n'a été trouvée²²

Jacques pourrait être celui qui fut reçu bourgeois de St-Omer le 27/07/1474. Compte tenu qu'il soit mentionné dans un cueilloir 5 ans plus tard, l'hypothèse est peu plausible

²¹ Autres noms cités en marge : Antoine MAMETZ et Jean COCQUEMPOT. Antoine devrait être celui qui était marié à Catherine PLATEAU, héritière de Jean

²² A noter que la filiation de Jehan de CLETY, de Saint-Martin de Hardinghen n'a pu être établie.

Autres de CLETY dans le Gros des Notaires de Saint-Omer

La généalogie des de CLETY dans les Familles de l'Audomarois a été constituée à partir des actes du Gros des Notaires de Saint-Omer. Quelques de CLETY figurant dans ces actes n'apparaissent pas dans les Familles de l'Audomarois. La principale raison devrait être l'absence d'informations permettant d'effectuer le rattachement à une filiation. Parmi ces de CLETY

Antoine, sergent du mayeur et des échevins d'Aire, mari de Marguerite SALLOIT

1065) Pro N° 124 le 11/9/1656 à Aire : André JOLLY eschevin d'Aire, Damlle Marghueritte SALLOIT sa femme ; à Mre Jean DEREMETZ procureur postulant au conseil d'Arthois ; le dit JOLLY en qualité de mary de la dite Marghueritte SALLOIT et icelle SALLOIT en qualité de vefve de feu Anthoine CLETY, à son tspas sergeant à marche de messieurs mayeur et eschevins d'Aire, reconnaissance de rente en la cause intentée au conseil d'Arthois allencontre des dits comparans par Ozias GODART, sa femme et consors ; testament du dit feu Anthoine DE CLETY.

284) Procuration N° 68 le 24/1/1657 (lieu non noté : à Aire) : André JOLY eschevin d'Aire et Damlle Margte SALLOIT sa femme, par avant vefve d'Antoine DE CLETIS ; à Mre Hiérosme CAF licen es droix, advocat au conseil d'Arts ; accord verbal entre les dits comparants et Jacques, Alexandre DE CLETIS et leurs cohéritiers, touchant les biens de la communion d'entre le dit Antoine DE CLETIS à pnt défunct, frère des dits CLETIS et entre la dite SALOIT sa femme. Additif le 25/1/1657 : Mre Jérosme CAFFE licen es droix, advocat au conseil d'Artois, procur espéal d'André JOLY eschevin d'Aire et Damlle Margte SALOIT sa femme, par avant vefve de déffunct Antoine CLETY ; Jacques et Alexandre DE CLETY frères, et pour leurs cohers du dit feu Antoine ; (le dit CAF procuration à Aire).

Dans le second acte, sont cités deux frères d'Alexandre, Alexandre et Jacques. Il pourrait s'agir de deux des enfants d'Alexandre et de Marie de QUIENVILLE. Anthoine est décédé sans postérité : ses héritiers sont ses frères et sœurs

Antoine, cordonnier à St-Omer ; mari de Marié CARDEL

203) Mariage N° 47 le 9/5/1639 : Phles TAVERNE vefvier de Catherine CARRE, de Bajeu lez Béthune ; Marie CARDEL vefve d'Anthoine CLETY, vivant cordonnier en ceste ville ; époux : terres au dit Bajeu, sa part en manoir. Mariage à St-Omer paroisse St-Jean-Baptiste le 25/4/1639.

(Guillaume, dont les parents Pierre et Marie CRETEL se sont aussi mariés dans la paroisse St-Jean-t 24/11/1602, était aussi cordonnier.)

George, St-Omer, mari de Jenne QUINTOIS

*1339) Bail N° 300 le 31/7/1671 : Charle BROCKET procur spécial de Marie Patrice VERNALLE ; à Jenne QUINTOIS vve de George CLETY ; une maison scituée devant les escoles des R. Péres Jésuites en ceste ville, tenant à blanc CAPELLE, à Fiacre STEMMER, aptenante à la dite VERNALLE.
(Mariage à St-Omer): le20/11/1633, paroisse St-Sépulcre)*

Annexe 1 : Centièmes de 1569

Extraits des centièmes de Merck-St-Liévin

- Marand de CLETY tient aussi un petit lieu et manoir contenant 2 mesures 6 quartiers et de terres à labour 8 mesures
- Jean de CLETY tient aussi en propriété un lieu et manoir contenant 5 mesures tant en manoir que jardin et pâture avec le nombre de 22 mesures de terres aux champs
- Robert de CLETY tient aussi en la dite qualité de propriété un lieu et manoir amazé contenant tant en manoir, jardin et pâture 1 mesure et de terre aux champs le nombre de 4 mesures
- Antoine LE FEBVRE et Jacques de CLETY tiennent aussi en propriété un lieu et manoir contenant tant en manoir, jardin et pâtures 3,5 mesures et de terre aux champs le nombre de 8 mesures
- Antoinette de BOULLEN tient et à lui appartient une maison et héritage séant aux Hamelle contenant tant en manoir, jardin, que pâture, 5 mesures un quartier avec ce le nombre de 29 mesures de terres à labour
- Pierre de COCQUEMPOT tient aussi en propriété un lieu et manoir contenant 4 mesures de jardin et de terre à labour 18 mesures
- Pierre LE FEBVRE aussi propriétaire d'une maison et héritage séante près de la Bucaille contenant environ 2 mesures
- Pierre LE FEBVRE tient aussi en propriété 6,5 mesures de jardin non amazé et 5 mesures de terres aux Champs
- Pierre PATTIN tient aussi en propriété un lieu et manoir contenant 10 mesures tant manoir que jardin et de terres à labour 44 mesures
- Pierre CARON dit Lolo tient un petit lieu et manoir contenant tant en manoir, jardin ou pâture 5 mesures et de terres à labour 7 mesures
- Pierre CARON fils Jennette tient aussi en propriété deux petits lieux et manoir 4 mesures de jardin et pâture 5 mesures et de terres à labour 17 mesures
- Pierre CARON dit Doucette tient un petit lieu et manoir amazé contenant 6 quartiers et de terres à labour 3.5 mesures
- Pierre CARON dit Gongart aussi en propriété un lieu et manoir contenant tant en manoir, jardin que pâture 3,5 mesures et de terres à labour le nombre de 13,5 mesures
- Masset WALLOIS du Cornet tient aussi en propriété et à lui appartenant une petite maison amazée contenant tant en manoir près que pâtures 3 mesures et 3 quartiers et de terres à labour 28 mesures
- Christophe de LE NEF, bourgeois demeurant en la ville de St-Omer, pour sa place cense qu'il a aussi à lui appartenant séant audit lieu de Picquendalle amazé de maison, granges et étables et autres édifices contenant 18 mesures tant manoir, jardins, prés, que pâtures et 135,5 mesures de terres à labour que tient à ferme, cense et louage Philippes VASSEUR

Extraits des centièmes de St-Martin-d'Hardinghem

- Jehan de CLETY tient aussi en propriété un lieu et manoir contenant tant en manoir que pâtures 2 mesures avec 4 mesures de terres aux Champs

Extraits des centièmes de Tournehem

- Gilles de CLETY tient en propriété une maison et jardin gisant en l'ue allant au Marché

Annexe 2 : Plusieurs acres du Gros des Notaires de Saint-Omer

Vente du 17/12/1557 (n°11)

Comparurent en leurs personnes Jehan de CLETY demeurant en cette ville de St-Omer * (*²³ Anthoine de CLETY, âgé de 16 ans comme l'affirme ledit Jehan de CLETY, son père, lesdits de CLETY se faisant et portant forts de Claudine de CLETY et de Nicollas de CLETY ...) et reconnurent que pour éviter l'adjudication de décret de certaine maison, mesure et héritage, qu'il a séant en cette ville lui appartenant, mise en criées et subhastations ²⁴ à la requête de Charles MALGNIER, pour lui recouvrer la somme de 8 florins, le tiers de 24 florins ; portés par certaine obligation passée par ledit Jehan et Jehenne POITEVIN, sa feu femme, ledit tiers échu à la Toussaint de cet an 57, que Anthoine CHAPPE demeurant audit St-Omer a promis et sera tenu de fournir audit MALGNIER, en l'acquit desdits comparants, ensemble de payer les autres 16 florins aux termes portés par ladite obligation *** (***) hypothéqués sur ladite maison) et aussi par le paiement de la somme de 24 florins ... que lesdits comparants ** (** et la défunte Jehenne) étaient obligés vers ledit CHAPPE, dont ils s'en sont tenus pour contents et bien payés quictant de ce ledit CHAPPE et tout ce qu'il appartiendra. Iceux comparants ont pour ce vendu, cédé et transporté , et par les présentes vendent, cèdent et transportent bien justement ..., sans fraude, ni déception aucune, la maison, mesure et héritage dessus dits pour le prix de 40 livres , le tout se comprend et étend en la rue du Caltre au lez est, listant au nord à Jacques de la DERIERE, au sud à l'héritage appartenant aux héritiers de la veuve Anthoine JOYEULX, à l'est aboutant par derrière au jardin Jehan PRUVOST, et à l'ouest faisant front sur ladite rue, et une demie mesure demi quartier de terre labourable séant au terroir de Wisques ... que tient et occupe Laurens de HALLINES, listant d'amont d'aval , aboutant vers mer vers soleil ²⁵ pour par ledit Anthoine CHAPPE, de tout ce que dit, est en jouir, user et profiter de ce jourd'hui, en ayant héritablement, perpétuellement et à toujours, sauf que ledit Jehan de CLETY aura sa demeure en ladite maison sa vie durant, seulement à la charge de payer les rentes qui sont dues pour ladite maison et de l'entretenir icelle des réfections nécessaires (...)²⁶

Fait, passé et rendu audit St-Omer le 17/12/1557 par devant les notaires royaux soussignés de la résidence de St-Omer

Rente du 01/08/1571 (n°7 – acte relevé par Philippe DERIEUX)

Pierre CARON et Jehenne DE CLETY sa femme, Pierre DE COCQUEMPOT et Bonne DE CLETY sa femme, Marand DE CLETY demeurant à Avroult , Antoine DE CLETY âgé de 20 ans ou plus, assisté de Masse WALLOIS, son beau-père, et Pierre KEFEBVRE demeurant à Merques, de présent en cette ville et cité de Saint Omer, 300 Florins de rente reçus de Henry de EGHUES, bourgeois demeurant en cette ville.

Transport du 19/01/1574, (n°20 – acte relevé par Philippe DERIEUX)

Anthoinette de BOULLENOIS veuve de feu Marand laisné, mère ayant le bail et gouvernement de Jehan, Eustache, Henry, Pierre et Jenne DE CLETY, Pierre LEFEVRE et Willemine de CLETY sa femme aussy fille et héritière dudit feu Marand reçoivent 150 Florins de Pierre de COCQUEMPOT

²³ Texte rajouté en marge. A noter aussi que dans les deux premières lignes de l'acte, deux mots initialement écrits 'comparut' et 'reconnut' ont été corrigés et sont devenus 'comparurent' et 'reconnurent')

²⁴ Terme vieilli. Vente de meubles ou d'immeubles qui se faisait à cri public, par autorité de justice, au plus offrant et dernier enchérisseur (dictionnaire Littré).

²⁵ les abouts et listes ne sont pas renseignés.

²⁶ L'acte se termine par des différentes clauses juridiques de l'accord non relevées

laboureur demeurant à Avroult pour vente et transport de la maison, jardins, prés, bois et terres labourables de la cense de Picquendalle gisant en la paroisse de Mercques, eschus au dit Marand DE CLETY par le trespas de Guillaume DE HALLINES dict Machon.

Transaction du 18/03/1576 (n°9)

Comparurent en leurs personnes Marand de CLETY, Sainte de CLETY, épouse de feu Pierre PATTIN, Bonne de CLETY, veuve de feu Pierre DE COCQUEMPOT, demeurants à Cléty, enfants et héritiers de feux Jehan de CLETY et Isabeau de HALLINES, ayants droit, eux faisant et portant fort de Jehan de CLETY, Pierre CARON, mari et bail de Jenne de CLETY, Pierre LE FEVRE, mari et bail de Guillemette de CLETY, Jehan et Eustache de CLETY, et autres enfants de feu Marand de CLETY, Antoine de CLETY, fils de Jacques, frères et sœurs et cohéritiers des dits feux Jehan de CLETY et Isabeau de HALLINES et reconnurent comme ils auraient eu procès sur mise de fait au baillage de St-Omer pour la cense et place de Picquendalle contre Jehan HATTUTE et Jehan JOLLY comme occupants d'icelle ; le fait duquel Jehan HATTUTE, Christophe de LE NEF, bourgeois et marchand demeurant audit St-Omer avait emprins et dépens Messieurs du Chapitre, icelui dit de LE NEF

(...)

on sy avant aurait est de procédé que par sentence de laquelle ils auraient été décrétés en la dite place en fournissant et restituant les améliorations conforme à ladite sentence de laquelle aurait été appelle par devant messieurs du Conseil d'Artois en lause soit encore pendante indéciise et étant les dits comparants cert... de la somme à laquelle reviennent les dites améliorations par prises qui en ont été faites le 12 et 13 de ce présent mois tant par maçons charpentiers, couvreurs portant à 1603 florins tant pour le plantage, amazements, amendments de (...)

Annexe 3 : Marchand ou gentilhomme ?

La noblesse intéresse nombre de généalogistes. Et, trouver un ancêtre d'origine noble permet souvent de remonter un certain nombre de générations. C'est suite à une question sur un Pierre de CLETY, écuyer, que je me suis lancé dans cette nouvelle étude sur les de CLETY

En mars 2020, j'ai reçu un courriel dont ci-dessus un extrait

Je réalise des recherches concernant mes ancêtres, les DE CLETY. Par ma grand-mère, nous sommes descendants de Pierre DE CLETY, écuyer (°1430).

Cependant, il m'est difficile de trouver des informations sur cette branche :

- Ont-ils été anoblis ?

- Les membres de cette branche ont été Bourgeois de Saint-Omer. Cela n'est-il pas contradictoire avec le titre d'écuyer ?

Ce correspondant descendait de Pierre-François CLEMENT qui avait épousé une fille de Marie Eléonore LE RICHE, une petite-fille de Bauduin et d'Isabeau DAIX. Une recherche sur le Net m'a permis de trouver la source des informations sur Pierre-François dont les descendants avaient pris le nom de CLEMENT DE CLETY : un Annuaire de la noblesse de Belgique. Ci-dessous une citation de l'ouvrage à propos de la filiation de Marie Eléonore LE RICHE :

Baucan de Cléty, gentilhomme de l'Artois, épousa Isabeau d'Ais, d'Arras, dont il eut trois enfants (dont) Marguerite, mariée à François de Gaffringhes de l'Artois (et) Isabelle (...) mariée à Toussaint le Riche.

François de Gaffringhes était François de Haffringhes (erreur typographique ou confusion entre un G et un H lors de la lecture d'un acte ?). Concernant Baucan, ce prénom ou surnom n'apparaît dans aucune des archives consultées. Il pourrait tout simplement s'agir de la transformation de Baudechon, le diminutif de Bauduin, en Baucan.

Dans les actes du Gros des Notaires de St-Omer qui ont été relevés, aucun titre relatif à la noblesse, comme gentilhomme, n'est associé aux de CLETY²⁷. Bauduin de CLETY était en fait un marchand, qui vivait à St-Omer

Suit un extrait de l'Annuaire de la noblesse de Belgique – Volume 22 - Pages 83 & 84

²⁷ Ce n'est pas le cas des DAIX. Exemple : Franchois DAIX esquier Sr du Thillooy - Rente N° 57 le 8/7/1642 à Aire (relevés d'Yves LEMAIRE).

CLÉMENT DE CLÉTY.

ARMES : *D'argent à la croix de gueules, chargée de quatre têtes de léopard d'or, tenant dans la gueule un anneau du même, et accompagnée à chaque canton de cinq mouchetures d'hermine posées en sautoir ; sur le tout écartelé : au 1 et au 4 d'argent semé de fers de lance à l'antique de sable, au lion du même brochant sur le tout, armé et lampassé de gueules, au 2 et au 3 d'argent à l'étoile à cinq rais de sable. Couronne autrichienne de baron à neuf perles posées sur le cercle: Supports : deux léopards d'or tenant dans la gueule un anneau du même.*

1. Pierre-François Clément, capitaine de cavalerie, fils de Martin, épousa Robertine-Antoinette *Guilmain*, née à Limal (Brabant) le 4 juin 1679, fille de Jean-Walrave, bailli d'Orchies, en Artois, et de Marie-Éléonore le Riche (fille de Toussaint le Riche, bailli de la baronnie de Roisin, et d'Isabelle de Cléty⁽¹⁾).

Ils eurent de leur mariage :

1^o Alexandre-Théodore, qui suit.

2^o Philippe, chanoine et grand chantre du chapitre d'Aire, en Artois.

(1) Baucan de Cléty, gentilhomme de l'Artois, épousa Isabeau d'Ais, d'Arras, dont il eut trois enfants :

1^o Jean, chanoine et doyen de la collégiale de Saint-Pierre à Aire, en Artois, mort le 27 octobre 1676.

2^o Marguerite, mariée à François de *Gaffringhes*, de l'Artois.

3^o Isabelle, décédée à Roisin le 2 décembre 1670, mariée à Toussaint le Riche, mort le 20 août 1688, dont entre autres enfants :

Éléonore le Riche, née à Valenciennes, mariée à Jean-Walrave *Guilmin*, bailli d'Orchies et mère de :

a. Jeanne-Marguerite Guilmin, femme de Charles-François-Joseph de la *Bawette*, écuyer.

b. Robertine-Antoinette Guilmin, mariée à Pierre-François *Clément*.

Ce n'est que depuis les lettres patentes du 25 novembre 1789, que l'on trouve le nom de Cléty joint à celui de Clément.

Annexe 4 – Les premiers de CLETY

Ci-dessous quelques de CLETY trouvés dans différentes revues, dont Garin, possesseur d'une terre avant 1212

Bulletin historique trimestriel - Société académique des antiquaires de la Morinie - 1902

Extrait de l'Analyse d'une Chronique du 18^{ème} siècle par Justin.de PAS

1212. — Devant le même évêque, Hugues et Anselme de Créquy reconnaissent s'être opposés à tort à la saisine de la terre qui appartenait jadis à Garin de Clety, et en accordent la saisine à l'église de Clairmarais.

Histoire et Archéologie du Pas-de-Calais – Tome XXVIII – Année 2010

Huit cents Audomarois en 1305, de Roger BERGER

(Une liste de tous les représentants du Commun et de l'Echevinage acceptant une décision de la comtesse d'Artois)

CLETI (de) Laurens

Bulletin historique trimestriel - Société académique des antiquaires de la Morinie - 1907

Le 10 septembre 1374, les chanoines ne veulent pas agréer comme sous-prévôt Jean de Clety qui exerçait ces fonctions depuis longtemps et acceptent enfin Jean Capel qui fait certaines promesses. (page 687)

Bulletin historique trimestriel - Société académique des antiquaires de la Morinie - 1866

LES FIEFS ET ARRIÈRE-FIEFS DE LA CHATELLENIE DE SAINT-OMER
qui doivent le service militaire au Duc de Bourgogne en 1474

Daniel de Clety, pour certaines terres hannables, scitués à Warnecque, ung combattant à pied